

La Validation des Acquis de l'Expérience, VAE, est un dispositif qui, depuis 2002, permet de valider en totalité ou partiellement l'ensemble des diplômes et/ou des certifications professionnelles, de niveau ou de secteur professionnel différent, en s'appuyant sur les expériences pratiquées « sur le terrain ».

Cette démarche est ouverte à tous quel que soit son statut (salarié, intérimaire, artisan, commerçant, travailleur indépendant, demandeur d'emploi etc.), son âge ou son secteur d'activité. La VAE peut également, dans certains cas, s'appuyer sur des expériences bénévoles, de collaborateur conjoints, d'élus ou de représentation syndicale.

Un diplôme ou certification obtenu(e) par la VAE possède une valeur identique à celui ou celle obtenu(e) suite à un parcours de formation initiale. Ce dispositif est un autre « chemin d'accès » à ce diplôme où le mode d'évaluation est différent. En effet, seules les compétences et connaissances professionnelles sont évaluées.

Les conditions requises pour s'engager vers un diplôme par la VAE sont d'avoir concrètement exercé des activités en lien direct avec le diplôme visé et de pouvoir justifier au minimum de 1607 heures d'activité sur une durée d'un an minimum. Cette expérience peut avoir eu lieu dans une ou plusieurs structures, à temps complet ou partiel, continue ou discontinuée.

Valider une certification peut favoriser son employabilité ou faciliter une mobilité ou une évolution professionnelle. Elle peut également participer à une réorientation professionnelle en permettant de répondre aux critères de certains concours (fonction publique, entrée en formation etc.). Enfin, elle peut apporter une valorisation personnelle.

Pour plus d'informations, le Point Relais Conseil VAE situé dans les locaux de la Mission Locale d'Yvetot et le cabinet conseil RHConcepts situé 19 rue Edmond Labbé à Yvetot organisent une réunion d'informations dans les locaux de la Maison de Quartier, Rue Pierre Varin à Yvetot le **jeudi 15 octobre de 14h30 à 18h30**. Venez-y nombreux ! Autour de tables rondes conviviales, des professionnels pourront répondre à vos questions et vous permettre de connaître toutes les modalités de mise en place de ce dispositif et enfin de voir ce qu'il peut vous apporter personnellement et professionnellement.